



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer

Question écrite n° 73100

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité, d'une part, de créer des lieux de prise en charge spécifique des adolescents et jeunes adultes atteints de cancer et, d'autre part, de développer des protocoles de traitements adaptés à ces jeunes malades. En effet, en médecine, les traitements pédiatriques s'arrêtent vers quinze ans et les protocoles adultes démarrent vers vingt ans. Les jeunes entre ces deux âges ne sont pas pris en compte spécifiquement, alors qu'ils ont besoin d'un soutien psychologique et d'une écoute adaptés à la période souvent déjà difficile qu'est l'adolescence. Ils ont besoin d'être aidés afin d'accepter davantage leur traitement. Il semblerait, d'après certaines études, que seulement 50 % des traitements prescrits en ambulatoire sont pris par ces jeunes et que leur taux de guérison reste plus faible que celui des enfants. Face à ce problème important de santé publique, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'elle envisage de mettre en oeuvre en faveur des jeunes malades, adolescents, atteints de cancer.

Texte de la réponse

Le plan 2009-2013 annoncé par le Président de la République le 2 novembre 2009 s'inscrit dans la continuité du plan Cancer 2003-2007 et repose sur le socle de cinq axes, trente mesures et 118 actions. La transition entre la pédiatrie et la médecine d'adultes doit être programmée, coordonnée et accompagnée, c'est une des priorités pour ce nouveau plan. Il est proposé d'améliorer la prise en charge des enfants atteints de cancer et de lancer un programme d'actions spécifiques des projets intégrés et novateurs vis-à-vis des adolescents atteints de cancer (soins, recherche clinique, sciences humaines, accompagnement et intégration sociétale). Ce programme d'actions sera élaboré conjointement avec les représentants associatifs. Un guide d'information spécifique de cancérologie pédiatrique destiné aux familles et aux enfants et adolescents sera produit. Des centres experts dans des sous-spécialités majeures en cancérologie pédiatrique, telles que la neuro-oncologie, seront développés en cohérence avec la structuration des organisations hospitalières interrégionales de recours en oncologie pédiatrique. La mise en place sous forme d'expérimentations de consultations pluridisciplinaires pour la prise en charge et la prévention des séquelles et complications à long terme chez les enfants et adolescents parvenus à l'âge adulte est prévue. La commission d'allocation journalière de présence parentale sera relancée et la révision des prestations sociales en insistant sur la simplification et la rapidité de leurs attributions sera proposée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73100

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2297

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1069